
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 16 février 2010 à 19 h
maison de la culture Mercier, 8105, rue Hochelaga, Montréal**

PRÉSENCES :

Monsieur Réal MÉNARD, maire d'arrondissement
Monsieur Laurent BLANCHARD, conseiller du district d'Hochelaga
Madame Louise HAREL, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Monsieur Gaëtan PRIMEAU, conseiller du district de Tétéreaultville
Madame Lyn THÉRIAULT, conseillère du district de Louis-Riel

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR RÉAL MÉNARD,
MAIRE D'ARRONDISSEMENT**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Josée Guy, directrice d'arrondissement
Madame Michèle Giroux, directrice, Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Monsieur Claude B. Plante, directeur, Direction des services administratifs
Monsieur Richard Paulhus, chef de division, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Denys Cyr, chef de division, Direction des travaux publics
M^e Julie Doyon, secrétaire d'arrondissement

ET

Monsieur Laval Villeneuve, commandant, poste de quartier 48 du S.P.V.M.

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :

Environ 50 citoyens-nes.

Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 03.

CA10 27 0042

Il est proposé par Lyn THÉRIAULT

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

de suspendre la séance du conseil d'arrondissement à 19 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 27 0043

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

de reprendre la séance du conseil d'arrondissement à 19 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 27 0044

Il est proposé par Lyn THÉRIAULT

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'amender l'ordre du jour de la façon suivante :

retrait de l'article 43.09

remplacer les feux de circulation à l'intersection des rues Radisson et Radisson par une signalisation d'arrêts - 1104809001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 27 0045

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Lyn THÉRIAULT

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour, tel qu'amendé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proclamations et déclarations

Le maire d'arrondissement, Monsieur Réal Ménard informe les personnes suivantes des points suivants :

Projets d'infrastructures :

Le comité exécutif a donné son appui à trois projets de l'arrondissement dans le cadre du programme Chantier-Canada-Québec. Il s'agit des projets du centre récréosportif de Mercier-Est, de la réfection du parc Félix-Leclerc et de la rénovation de la piscine extérieure du parc L.O. Taillon.

L'adoption par le comité exécutif ne signifie pas l'approbation définitive de ces projets par les autres instances gouvernementales.

Comité de sécurité urbaine :

Le comité de sécurité urbaine a tenu récemment une première rencontre.

Le 8 mars

Puisque le conseil ne se réunira pas avant le 16 mars, le maire d'arrondissement tient à souhaiter aux femmes d'avance une bonne journée du 8 mars.

Arrivée de Madame Louise Harel à 19 h 22.

Période de questions des citoyens-nes sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Aucune question

CA10 27 0046

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Lyn THÉRIAULT

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 janvier 2010 à 18 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 27 0047

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 19 janvier 2010 à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 27 0048

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

d'octroyer 14 contributions financières pour une somme totale de 9 150 \$ aux organismes suivants :

Organisme : Les musiciens du parc
Projet : Activités au sous-sol de l'église Saint-François-d'Assise et à la Promenade Bellerive
District : Tétreaultville et Maisonneuve-Longue-Pointe
Montant : 2 500 \$

Organisme : Centre de l'âge d'or Morgan
Projet : Activités annuelles
District : Maisonneuve-Longue-Pointe
Montant : 300 \$

Organisme : Age d'or de Sainte-Louise-de-Marillac
Projet : Soutien aux activités de l'organisme
District : Maisonneuve-Longue-Pointe
Montant : 300 \$

Organisme : Les musiciens du belvédère de la promenade Bellerive
Projet : Animation - Danse en ligne
District : Tétreaultville
Montant : 1 000 \$

Organisme : Age d'or Saint-François-d'Assise
Projet : Soutien aux activités 2010
District : Maisonneuve-Longue-Pointe
Montant : 300 \$

Organisme : Les musiciens du parc
Projet : Financement pour professeure de danse; église Saint-François d'Assise et Promenade Bellerive
District : Tétreaultville et Maisonneuve-Longue-Pointe
Montant : 1 000 \$

Organisme : Les musiciens du belvédère de la promenade Bellerive
Projet : Activités estivales au parc Bellerive
District : Tétreaultville
Montant : 1 500 \$

Organisme : Solidarité Mercier-Est
Projet : Soutien financier pour l'activité du 6^e forum en développement social
District : Tétreaultville
Montant : 500 \$

Organisme : La Collective du 8 mars 2010
Projet : Soupe populaire-café-gâteau
District : Hochelaga
Montant : 300 \$

Organisme : Paroisse Saint-François-d'Assise
Projet : Concert bénéfique au projet du peuple d'Haïti
District : Maisonneuve-Longue-Pointe
Montant : 150 \$

Organisme : Crocodile roux
Projet : Projet de film d'intervention dans Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, thématique : cyberintimidation et identité numérique
District : Hochelaga
Montant : 500 \$

Organisme : Loisirs Notre-Dame-des-Victoires
Projet : Contribution financière pour la pièce « Au Québec, il (n') a (pas) si longtemps »
District : Maisonneuve-Longue-Pointe
Montant : 200 \$

Organisme : Comité de danse en ligne Marie-Reine-des-Coeurs
Projet : Aide financière pour activités annuelles
District : Louis-Riel
Montant : 300 \$

Organisme : Centre communautaire congolais des aînés
Projet : Demande de contribution financière pour activités annuelles
District : Hochelaga
Montant : 300 \$

d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1105144001

CA10 27 0049

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Louise HAREL

Et résolu :

d'autoriser une dépense de 1 020 \$, provenant du budget de soutien aux élus-es pour l'année 2010, pour leur participation à divers événements :

Organisme : Fondation les amis(es) de la Dauphinelle
Participation : Spectacle de danse au profit de la Maison Dauphinelle pour le projet de développement nouvelle maison d'hébergement
Montant : 150 \$
Participants : Monsieur Réal Ménard et Mesdames Louise Harel et Lyn Thériault
Date : Jeudi le 25 février 2010 à 19 h

Organisme : L'Antre-Jeunes de Mercier-Est
Participation : Achat d'un plan de commandite « Parrain » pour le 8^e événement bénéfice
« Dégustation vins et fromages » annuelle
Montant : 800 \$ (plan parrain + 4 billets à 75 \$)
Participants : Messieurs Réal Ménard et Gaëtan Primeau et Mesdames Louise Harel et Lyn
Thériault
Date : Jeudi le 18 mars 2010 à 18 h 30

Organisme : CDCEIM
Participation : Spectacle de Bruno Pelletier
Montant : 70 \$ (2 billets à 35 \$)
Participants : Monsieur Réal Ménard
Date : Samedi le 6 mars 2010

d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1105144002

CA10 27 0050

Il est proposé par Louise HAREL

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

d'appuyer, par résolution du conseil d'arrondissement, les YMCA du Québec dans leur démarche de déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour le remplacement et le renforcement de la toiture de l'aréna du centre YMCA Hochelaga-Maisonneuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1102935002

CA10 27 0051

Il est proposé par Lyn THÉRIAULT

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

que le conseil d'arrondissement désigne Monsieur Gaëtan Primeau maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1103304002

CA10 27 0052

ATTENDU que plusieurs groupes de la société civile québécoise se sont prononcés en faveur d'une commission d'enquête publique sur les allégations de corruption et de malversation dans l'industrie de la construction;

ATTENDU que la Ville de Montréal est un donneur de contrats importants au chapitre des infrastructures tels : piscines, arénas, bibliothèques, parcs, voirie etc.;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec n'a pas encore donné suite à cette demande;

ATTENDU que cette demande demeure pertinente et que la nécessité d'une telle enquête ne saurait être remise en cause;

Il est proposé par Louise HAREL

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

de demander au Maire de Montréal d'accentuer les pressions auprès du Gouvernement du Québec afin que cette commission d'enquête publique soit établie le plus rapidement possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1103304003

CA10 27 0053

Il est proposé par Lyn THÉRIAULT

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'autoriser la participation de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve au Programme de soutien aux réalisations locales – diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER d'Hydro-Québec;

d'autoriser Monsieur Renaud Côté, directeur, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer au nom de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, les formulaires et autres documents requis par Hydro-Québec en vue de la réalisation des projets et de le mandater comme responsable de la coordination de ce projet pour l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1102935003

CA10 27 0054

Il est proposé par Lyn THÉRIAULT

appuyé par Louise HAREL

Et résolu :

de ratifier la convention d'une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, intervenue entre la Ville de Montréal et le Centre récréatif et communautaire Saint-Donat;

de verser une contribution financière totale de 239 037 \$ pour les années 2010, 2011 et 2012 pour les programmes et volet suivants :

	2010	2011	2012
Activités de loisirs	32 886 \$	32 886 \$	32 886 \$
Club de vacances	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Entretien	36 793 \$	36 793 \$	36 793 \$

d'autoriser Monsieur Renaud Côté, directeur, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal;

d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1095037003

CA10 27 0055

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Louise HAREL

Et résolu :

de ratifier la convention d'une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, intervenue entre la Ville de Montréal et le CCSE Maisonneuve;

de verser une contribution financière de 165 766 \$ pour l'an 2010 pour le programme suivant :

Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine - Tandem Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

2010 165 766 \$

d'autoriser Monsieur Renaud Côté, directeur, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1091221018

CA10 27 0056

Il est proposé par Lyn THÉRIAULT

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

de ratifier la convention d'une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, intervenue entre la Ville de Montréal et le Service des loisirs Saint-Fabien;

de verser une contribution financière totale de 151 438,20 \$ pour les années 2010, 2011 et 2012 pour les programmes suivants :

	2010	2011	2012
Activités de loisirs	27 379,40 \$	27 379,40 \$	27 379,40 \$
Club de vacances	23 100 \$	23 100 \$	23 100 \$

d'autoriser Monsieur Renaud Côté, directeur, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal;

d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1093872003

CA10 27 0057

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

de ratifier la convention entre la Ville de Montréal et l'Association régionale d'athlétisme Montréal-Concordia (A.R.A.M.) pour une période d'un an, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010;

d'octroyer une somme de 3 240 \$ pour l'année 2010, pour soutenir l'organisation d'événements sportifs;

d'autoriser Monsieur Renaud Côté, directeur, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1095163004

CA10 27 0058

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Louise HAREL

Et résolu :

d'octroyer une contribution financière d'une somme totale de 6 324 \$ pour l'année 2010 à la Société de développement commercial de la Promenade Ontario Est;

d'affecter une somme de 6 324 \$ du surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

d'autoriser la contribution financière à la Société de développement commercial de la Promenade Ontario Est en un versement de 6 324 \$ et selon les dispositions du règlement RCA04-2701;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1100921001

CA10 27 0059

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Louise HAREL

Et résolu :

d'octroyer une contribution financière d'une somme totale de 6 324 \$ pour l'année 2010 à la Société de développement commercial de la Promenade Sainte-Catherine Est;

d'affecter une somme de 6 324 \$ du surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

d'autoriser la contribution financière à la Société de développement commercial de la Promenade Sainte-Catherine Est en un versement de 6 324 \$ et selon les dispositions du règlement RCA04-27011;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1100921002

CA10 27 0060

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'autoriser une dépense totale de 470 600,29 \$ pour l'acquisition de deux camions tasseurs classe 317 pour l'usage de la Direction des travaux publics;

d'accorder à Globocam Montréal inc., une commande pour les deux châssis de camions Freightliner M2-112 aux conditions de l'entente 607099 du Services des affaires corporatives pour une somme de 259 528,55 \$;

d'accorder au Groupe environnemental Labrie inc. une commande pour deux bennes compactrices Leach 2R111-25 aux conditions de l'entente 425745 du Services des affaires corporatives pour une somme de 211 071,74 \$;

d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers »;

de mettre au rancart les camions tasseurs suivants : matricules 316-00019 et 316-00020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1101162001

CA10 27 0061

Il est proposé par Lyn THÉRIAULT

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'attribuer à Gestion MC2, un contrat pour le remplacement du tapis de la bibliothèque Mercier et la réfection du foyer de l'accueil de la maison de la culture Mercier pour une somme de 175 696,71 \$;

d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1104345001

CA10 27 0062

Il est proposé par Lyn THÉRIAULT

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'autoriser une dépense totale de 215 360,98 \$ comprenant le contrat attribué à la firme Gestion MC2 pour le remplacement du tapis de la bibliothèque Mercier et la réfection du foyer de l'accueil de la maison de la culture Mercier pour une somme de 175 696,71 \$, les frais accessoires et les contingences, le cas échéant;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1104345001

CA10 27 0063

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Louise HAREL

Et résolu :

d'attribuer à Solam Entrepreneur Général, un contrat pour le remplacement des fenêtres, ajout de moustiquaires et divers petits travaux dans plusieurs bâtiments (Centre Duquesne, chalet du parc Jean-Amyot, aréna Saint-Donat et Centre NDV) pour une somme de 158 290,26 \$;

d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1104345002

CA10 27 0064

Il est proposé par Lyn THÉRIAULT

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'autoriser une dépense totale de 192 152,76 \$ comprenant le contrat attribué à la firme Solam Entrepreneur Général pour le remplacement des fenêtres, ajout de moustiquaires et divers petits travaux dans plusieurs bâtiments (Centre Duquesne, chalet du parc Jean-Amyot, aréna Saint-Donat et Centre NDV) pour une somme de 158 290,26 \$, le cas échéant;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1104345002

CA10 27 0065

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'autoriser une dépense de 57 877,79 \$ pour la location de six camionnettes pour 12 mois, d'avril 2010 à avril 2011, pour les besoins de l'arrondissement et une dépense de 1 500 \$ pour d'éventuels événements non-prévus au contrat;

d'accorder au Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) du Ministère des transports du Québec le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, conformément au devis pour ce contrat;

d'autoriser la mise au rancart de quatre camionnettes provenant de la division voirie;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1101162003

CA10 27 0066

Il est proposé par Louise HAREL

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'approuver le bail intervenu entre la Ville de Montréal et la Commission scolaire de Montréal relativement aux immeubles suivants :

- l'immeuble situé au 1905, rue De Cadillac à Montréal : Centre Guybourg (bâtiment et terrain), d'une superficie totale d'environ 1896,06 m², pour une période d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2010, moyennant un loyer total de 104 915,74 \$ (non taxable);

- l'immeuble situé au 3100, rue Arcand à Montréal : Centre Saint-Donat (bâtiment et terrain), d'une superficie totale d'environ 2557,06 m², pour une période d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2010, moyennant un loyer total de 141 491,53 \$ (non taxable);

le tout à des fins communautaires et sportives, pour l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, et autres clauses et conditions y stipulées;

d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers »;

ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA10 27 0067

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Lyn THÉRIAULT

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel le Syndicat de la copropriété du 2610 à 2630 rue Anne-Hébert et l'Hôpital Louis-H. Lafontaine, consentent, à titre gratuit, à la Ville de Montréal, une servitude d'utilités publiques pour construire, placer, remplacer, inspecter, ajouter, exploiter, maintenir, entretenir et réparer une conduite d'égout pluvial sur une partie du lot 3 858 204 et une partie du lot 4 239 319 au cadastre du Québec, située entre le prolongement des rues Gamelin et Georges-Villeneuve entre la rue Beauclerck et le prolongement de la rue Anne-Hébert, dans l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, tel qu'identifié au plan préparé par Monsieur Alain Letourneau, arpenteur-géomètre, le 3 mars 2009 sous le numéro 7 074 de ses minutes, dossier numéro 9 113, selon les termes et conditions au projet d'acte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1093642001

CA10 27 0068

Il est proposé par Lyn THÉRIAULT

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

d'autoriser Madame Michèle Giroux, directrice, Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, à agir et à représenter la Ville de Montréal pour conclure et signer des protocoles d'entente, joints à la présente, avec :

Animalerie B.L. enrg.

Boutique d'animaux Yvon Lewis

Clinique vétérinaire Hochelaga

Clinique vétérinaire De Maisonneuve

Éco-quartier Louis-Riel

Éco-quartier Hochelaga

J.E. Mondou (Magasin 6390 Sherbrooke E.)

Jaz-Zoo

Y'a Quelqu'un l'Aut'Bord du Mur

et les autorisant à émettre des licences pour chiens pour les années 2010 et 2011 au nom de la Ville de Montréal, aux conditions précisées dans le protocole;

d'imputer cette recette et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1102915001

CA10 27 0069

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

d'autoriser Monsieur Claude Pesant, propriétaire du « pro-shop » situé à l'aréna Clément-Jetté, à céder à Monsieur Geoffrey Neveu son bail de location afin que ce dernier puisse poursuivre l'exploitation dudit commerce;

d'agréer la lettre d'acceptation de la cession de bail de location signée par Monsieur Renaud Côté, directeur, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et signée le 15 janvier 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1093257001

CA10 27 0070

Il est proposé par Lyn THÉRIAULT

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

d'octroyer une contribution de 6 000 \$ au projet « programme d'éducation citoyenne à la sécurité civile - Phase 2, déposé par le Comité mixte municipalités, industries, citoyens de l'Est de Montréal »;

d'affecter une somme de 6 000 \$ du surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1102924001

CA10 27 0071

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'autoriser la mise au rancart et la vente par encan des équipements décrits au sommaire décisionnel dans la section description;

d'octroyer le contrat à RC Ritchie Bros. Auctionneers ou à Travaux publics et services gouvernementaux Canada pour agir en tant qu'intermédiaire pour la vente de ces équipements;

d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1101162002

CA10 27 0072

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Louise HAREL

Et résolu :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public, les critères de sélection et la composition du comité de sélection, tel que décrit au sommaire décisionnel, pour attribuer un contrat de gestion et d'opération des installations de la piscine Maisonneuve pour la période du 7 juin 2010 au 26 août 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1101314002

CA10 27 0073

Il est proposé par Lyn THÉRIAULT

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, les critères de sélection et la composition du comité de sélection, tel que décrit au sommaire décisionnel, pour retenir les services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réfection du chalet du parc Félix-Leclerc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1104345003

CA10 27 0074

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Louise HAREL

Et résolu :

d'accepter l'offre de service entre le conseil de la Ville de Montréal et le conseil de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011 à l'effet que le conseil de la Ville assume toutes les responsabilités de la Ville de Montréal concernant le Château Dufresne, exception faite de l'entretien paysager qui demeure à la charge du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1102818002

CA10 27 0075

Avis de motion est donné par Monsieur Laurent Blanchard, qu'il sera présenté à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, le Règlement RCA04-27011-3 modifiant le Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (RCA04-27011), dont l'objet est de permettre que des contributions financières soient octroyées pour des activités spéciales destinées à la promotion de ces artères commerciales.

1103304001

CA10 27 0076

Avis de motion est donné par Madame Louise Harel, qu'il sera présenté à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, le Règlement RCA09-27006-1 modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA09-27006), dont l'objet est d'abroger la tarification relative à la location de jardins communautaires.

1101638002

CA10 27 0077

Avis de motion est donné par Monsieur Gaëtan Primeau, qu'il sera présenté au conseil d'arrondissement, le Règlement 01-275-56 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) dont l'objet est de préciser le calcul des quotas relatifs aux enseignes et de préciser les classes d'occupations des secteurs de la famille commerce et de la famille industrie.

1091462025

CA10 27 0078

Il est proposé par Lyn THÉRIAULT

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'adopter le premier projet du Règlement 01-275-56 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275);

et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 16 mars 2010 à 18 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1091462025

CA10 27 0079

Attendu qu'une copie du Règlement d'emprunt autorisant le financement de 4 500 000 \$ pour la construction du Centre récréosportif de Mercier-Est (RCA09-2007) a été remise aux membres du conseil d'arrondissement plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil d'arrondissement déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

d'adopter le Règlement d'emprunt autorisant le financement de 4 500 000 \$ pour la construction du Centre récréosportif de Mercier-Est (RCA09-27007).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1094345011

CA10 27 0080

Attendu qu'une copie du Règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 500 000 \$ pour la protection d'immeubles de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA09-27008) a été remise aux membres du conseil d'arrondissement plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil d'arrondissement déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'adopter le Règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 500 000 \$ pour la protection d'immeubles de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve (RCA09-27008).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1094345010

CA10 27 0081

Attendu qu'une copie du Règlement d'emprunt autorisant le financement de 150 000 \$ pour la désuétude informatique (RCA09-27009) a été remise aux membres du conseil d'arrondissement plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil d'arrondissement déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Louise HAREL

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

d'adopter le Règlement d'emprunt autorisant le financement de 150 000 \$ pour le remplacement et/ou l'acquisition de divers équipements et/ou logiciel informatique à l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve (RCA09-27009).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1095232001

CA10 27 0082

Attendu qu'une copie du Règlement d'emprunt autorisant le financement de 1 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs et espaces verts (RCA09-27010) a été remise aux membres du conseil d'arrondissement plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil d'arrondissement déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'adopter le Règlement d'emprunt autorisant le financement de 1 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs et espaces verts (RCA09-27010).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1094909009

CA10 27 0083

Attendu qu'une copie du Règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection sur le réseau routier (RCA09-27011) a été remise aux membres du conseil d'arrondissement plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil d'arrondissement déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Louise HAREL

Et résolu :

d'adopter le Règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection sur le réseau routier (RCA09-27011).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1094909010

CA10 27 0084

Attendu qu'une copie du Règlement d'emprunt autorisant le financement de 50 000 \$ pour la réalisation de mesures d'apaisement de la circulation (RCA09-27012) a été remise aux membres du conseil d'arrondissement plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil d'arrondissement déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'adopter le Règlement d'emprunt autorisant le financement de 50 000 \$ pour la réalisation de mesures d'apaisement de la circulation (RCA09-27012).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1093478010

CA10 27 0085

Attendu qu'une copie du Règlement 01-275-53 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) dont l'objet d'y introduire l'usage « soins personnels » à l'intérieur des secteurs commerciaux et d'habitation de catégories C.3 (2)A, H a été remise aux membres du conseil d'arrondissement plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil d'arrondissement déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

d'adopter le Règlement 01-275-53 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1090603008

CA10 27 0086

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'adopter le second projet du Règlement d'urbanisme 01-275-40 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), dont l'objet est d'autoriser l'usage « Habitation ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1080603019

CA10 27 0087

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'adopter le second projet du Règlement d'urbanisme 01-275-51 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), dont l'objet est d'ajuster l'écriture de ce règlement et à définir davantage sa terminologie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1091462019

CA10 27 0088

Il est proposé par Louise HAREL

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

d'adopter le second projet du Règlement d'urbanisme 01-275-58 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), dont l'objet est d'agrandir un secteur d'usages mixtes d'habitations, de commerces et d'industries au détriment d'un secteur d'usages mixtes d'industries et de commerces.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1091462026

CA10 27 0089

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'approuver les limites et tronçons des rues du nouveau secteur SRRR « De la Nativité » comme spécifié au plan numéro 136.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1093089025

CA10 27 0090

Il est proposé par Lyn THÉRIAULT

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

de modifier les limites du secteur SRRR 61 existant afin d'implanter de nouvelles zones et de nouveaux tronçons à ce secteur SRRR, le tout tel que spécifié au plan numéro 61-1, secteur 61, S.R.R.R. métro Langelier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1093089028

CA10 27 0091

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Louise HAREL

Et résolu :

de retirer la signalisation d'interdiction de stationnement en face de l'église Saint-Nom-de-Jésus, située au 4243, rue Adam et en face de l'église Saint-Clément, située au 4903, rue Adam.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1093089043

CA10 27 0092

Il est proposé par Louise HAREL

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

d'implanter une signalisation d'interdiction de stationnement, livraison seulement, de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi, face au terrain de stationnement situé au 2145, rue Saint-Clément, sur une longueur d'environ 19 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1103089001

CA10 27 0093

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'implanter une signalisation de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes pour une garderie, devant le bâtiment situé au 3954, rue de Rouen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1103089002

CA10 27 0094

Il est proposé par Louise HAREL

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

d'implanter une signalisation de stationnement pour personnes à mobilité réduite, devant le bâtiment situé au 2600, avenue Aird.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1103089003

CA10 27 0095

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Louise HAREL

Et résolu :

de modifier la signalisation sur la rue Ontario, entre la rue Saint-Germain et l'avenue William-David, comme suit :

Direction ouest (côté nord) :

Existante : stationnement interdit de 8 h à 9 h 30, du lundi au vendredi, de mars à décembre;

Proposée: stationnement interdit de 7 h 30 à 9 h, du lundi au vendredi, de mars à décembre.

Direction est (côté sud) :

Existante : stationnement interdit de 8 h à 9 h 30, du lundi au vendredi, de mars à décembre;

Proposée : stationnement interdit de 7 h 30 à 8 h 30, du lundi au vendredi, de mars à décembre.

Toute autre signalisation en place restera en vigueur telle quelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1093089032

CA10 27 0096

Il est proposé par Gaëtan PRIMEAU

appuyé par Lyn THÉRIAULT

Et résolu :

de retirer une signalisation de stationnement pour personnes à mobilité réduite face au bâtiment situé au 8730, rue Tellier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1104809003

CA10 27 0097

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'entériner la politique d'attribution des espaces de stationnement et de débarcadère pour personnes à mobilité réduite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1104809002

CA10 27 0098

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Louise HAREL

Et résolu :

d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2010 (partie 2);

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, art. 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2010 (partie 2);

de ratifier l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires identifiés au Tableau des événements sur le domaine public 2010 (partie 2) et les dérogations aux règlements s'y rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1091295003

CA10 27 0099

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Gaëtan PRIMEAU

Et résolu :

d'édicter une ordonnance exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 2650, rue Nicolet (lot 4 349 651) de l'obligation de fournir deux unités de stationnement afin de permettre la transformation, laquelle consiste à procéder à la subdivision d'un logement existant, construit sur trois niveaux, en deux unités de plus petite dimension comprenant respectivement quatre pièces et demie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1100603001

CA10 27 0100

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Louise HAREL

Et résolu :

d'accepter la somme de 24 500 \$ que le propriétaire du terrain à l'emplacement situé au nord de la rue de Rouen, à l'ouest de la rue Joliette, doit transmettre à la Ville de Montréal, en satisfaction du 2^o paragraphe de l'article 6 du Règlement sur les opérations cadastrales (frais de parc).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt aux archives de l'arrondissement de la résolution CA10 170027 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce portant sur l'événement international « Une heure pour la terre 2010 ».

Dépôt aux archives de l'arrondissement du Rapport des statistiques mensuelles des permis et inspections.

Dépôt aux archives de l'arrondissement du Rapport des décisions déléguées prises par les directions de l'arrondissement et la liste des bons de commandes pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2009.

Période de questions des membres du conseil d'arrondissement

Aucune question des membres du conseil d'arrondissement.

Période de questions des citoyens-nes d'ordre général

La période de questions débute à 19 h 59.

1- Il aimerait que l'arrondissement adopte des modalités de consultation publique pour la mise en place de mesures pour l'amélioration de la qualité de vie et la sécurité des déplacements dans l'arrondissement. Il cite l'exemple de la rue Fonteneau, où il y a un problème de circulation de transit, afin de signaler que l'absence de règles concernant la consultation publique nuit à la résolution des problèmes de cette nature.

Il mentionne ne pas être satisfait de la consultation que l'arrondissement s'apprête à entreprendre, car la zone visée pour cette consultation est trop large.

Il veut que l'arrondissement suspende la consultation, le temps d'explorer le meilleur mode de consultation pour ce type de cas et désire que le conseil désigne un interlocuteur pour avoir des informations sur la politique de consultation.

Monsieur Réal Ménard et Monsieur Gaëtan Primeau répondent au citoyen.

2- Il demande pourquoi on ne peut délivrer un permis de construction pour le projet des Sœurs missionnaires de la Charité de Mère Teresa dans l'arrondissement.

Monsieur Réal Ménard répond au citoyen.

3- Elle demande s'il y aura une prochaine réunion du comité portant sur les maisons des vétérans et si oui, quand aura-t-elle lieu ?

Elle demande également quand la ville centre donnera des nouvelles du règlement sur les maisons des vétérans, lequel a été adopté par l'arrondissement.

Monsieur Réal Ménard répond à la citoyenne.

4- Elle mentionne opérer une friperie sur la rue Sainte-Catherine Est et elle craint qu'un commerce semblable s'installe dans un local à proximité.

Elle dit également craindre pour la survie de son organisme et demande au conseil s'il existe des règles qui restreignent l'émission de permis pour des commerces ayant le même créneau dans un même secteur.

Monsieur Laurent Blanchard et Madame Louise Harel répondent à la citoyenne.

5- Il mentionne trouver inadmissible qu'il n'y ait pas de butte pour la glissade dans le parc Liébert ainsi que des glissoires.

Dépôt de lettres.

Monsieur Réal Ménard et Madame Louise Harel répondent au citoyen.

6-

Elle mentionne estimer que pour la majorité des citoyens du secteur la fermeture de la raffinerie Shell est une victoire pour les citoyens, car il y aura une amélioration de la qualité de vie.

Elle demande au conseil s'il est au courant qu'il y a des gens qui ne sont pas favorables au maintien de cette raffinerie dans l'Est et demande si l'arrondissement appuiera ces citoyens.

Madame Louise Harel répond à la citoyenne.

La période de questions se termine à 20 h 37.

Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, Monsieur Réal Ménard, déclare la levée de la séance à 20 h 38.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE DIX-SEPTIÈME JOUR DE MARS 2010

Monsieur Réal Ménard
Maire d'arrondissement

M^e Julie DOYON
Secrétaire d'arrondissement